

Paris,
Le 20 décembre 2017

Agnès Buzyn poursuit l'attitude de son prédécesseur devant le Parlement : constance dans le renoncement face au problème d'accès aux soins en orthophonie

Mardi 12 décembre, le député du Doubs Eric ALAUZET (La République En Marche) a posé une question orale à la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès BUZYN concernant notamment le problème d'attractivité des postes d'orthophonistes dans les hôpitaux.

Il a rappelé fort justement qu'un décret avait été publié le 9 août dernier qui reclassait les orthophonistes sur des grilles salariales bac+3 alors qu'ils possèdent un diplôme à bac+5. Cette sous-rémunération entraîne la fuite des orthophonistes des services hospitaliers. En conséquence, les soins ne sont plus dispensés aux patients et les étudiants ne trouvent plus de stages cliniques.

La ministre a bien rappelé que ce reclassement en catégorie A aurait dû être effectué beaucoup plus tôt, elle a également évoqué les quelques dizaines d'euros mensuels qui vont être accordés d'ici 2020.

Ce sont les mêmes arguments que donnait déjà Marisol TOURAINE aux député(e)s de la précédente mandature, et d'ailleurs, c'est le décret qui avait plusieurs fois été refusé à l'unanimité des représentants de professionnels et d'étudiants, que Madame BUZYN a signé cet été en catimini (cf. [communiqué de presse du mois d'août 2017](#)).

Mais Agnès BUZYN n'a pas du tout répondu sur les milliers d'euros de perte de revenu : « de 3228 à 10.068€ de perte de revenu par an » comme l'a détaillé le député de Besançon.

Agnès BUZYN a malheureusement la même attitude que son prédécesseur : ignorance du problème, renoncement à régler la situation qui n'a que trop duré.

**La Fédération Nationale des Orthophonistes,
qui représente tous les orthophonistes, ne renonce pas !**

La dénonciation du traitement inexplicable et injuste dont sont victimes les collègues salariés va se poursuivre auprès des parlementaires, de tous les élus et des patients. Le devoir du gouvernement est d'assurer l'accès aux soins pour tous et à la formation. Cet objectif ne pourra être rempli dans les conditions actuelles. Une évolution rapide est indispensable.

Plus d'informations sur www.fno.fr

**Fédération Nationale
des Orthophonistes**

145, Bd de Magenta
75010 PARIS
Tél. 01 40 35 63 75
Fax. 01 40 37 41 42

fno@wanadoo.fr

www.orthophonistes.fr